

Institut National du Cancer

Le rapport 2015 de l'InCa consultable sur le site officiel de l'institut

Disponible sous un format interactif, le rapport 2015 de l'InCa (Institut National du Cancer) "Les Cancers en France" peut être consulté depuis ce mois d'avril 2016 sur le site e-cancer.fr.

Il présente le détail des connaissances et données actualisées sur la situation des cancers en France : prévention, dépistage, épidémiologie...

Ce guide est une réponse à l'objectif 15 du Plan Cancer 2014-2019 (cf. IM. n° 25 page 14) : "appuyer les politiques publiques sur des données robustes et partagées." A noter qu'il s'accompagne d'un document de synthèse, "l'essentiel des faits et chiffres" qui revient également sur les faits marquants de l'année et sur la question du droit à l'oubli.

Dans son chapitre 2, consacrée à la prévention vis-à-vis des principaux facteurs de risques, le rapport 2015 revient

sur les expositions aux facteurs de risque en milieu professionnel (voir p. 91). Parmi les données essentielles : l'amiante demeure l'exposition la plus reconnue en pathologie professionnelle, et les autres cancérigènes les plus fréquemment mis en cause sont les gaz d'échappement diesel, les huiles minérales entières, les poussières de bois et la silice cristalline.

Le guide s'appuie notamment sur les résultats de l'enquête Sumer 2010 pour relever les inégalités d'exposition aux cancérigènes selon les secteurs professionnels, la catégorie professionnelle la plus exposée demeurant les ouvriers, et les secteurs d'activité où les salariés sont le plus touchés étant la maintenance (47 % de salariés exposés), le BTP (32 %) la mécanique et le travail des métaux (31 %) et le travail des matériaux souples, bois, industries graphiques (30 %).



Le rapport fait également un focus sur l'étude INWORS, publiée en 2015, qui apporte de nouvelles données sur les risques de leucémie chez les travailleurs du nucléaire, et établit une association entre leucémie et exposition prolongée aux rayonnements ionisants de faibles doses.

L'évolution des différents taux de reconnaissance au titre des maladies professionnelles est aussi analysée dans ce support. ■

© Les cancers en France, Les Données, InCa, édition 2015, à télécharger sur le site www.e-cancer.fr, rubrique "publications".

Réseau des médecins-relais des SSTI

Une nouvelle journée d'information organisée le 2 juin 2016 à Paris

Le Cisme organise une nouvelle journée d'information, à destination des médecins-relais des SSTI, le jeudi 2 juin 2016, de 10h00 à 16h30, au Centre de conférences Edouard VII (23 square Edouard VII – 75009 PARIS).

Cette quatrième journée d'information aura pour ordre du jour les thèmes suivants :

- Actualités juridiques 2015-2016
- Plan Santé-Travail n° 3 et rôle des SSTI
- Optimisation du partage d'informations

Le nombre de place étant limité, les Services sont invités à inscrire le médecin de leur Service, dit "relais". Pour information, cette réunion sera précédée

d'un café d'accueil débutant dès 9h30 et le déjeuner sera libre.

Les inscriptions à la journée du 2 juin sont d'ores et déjà ouvertes.

Aussi, un bulletin de participation à cette réunion gratuite a-t-il été adressé, par courrier, aux directions des Services, au début du mois de mars, et une version électronique est téléchargeable sur le site Internet du Cisme.

Les bulletins de participation peuvent être retournés, jusqu'au 27 mai prochain, soit par voie électronique (s.dupery@cisme.org), soit par courrier (Cisme – A l'attention de Sébastien DUPERY – 10 rue de la Rosière – 75015 PARIS). ■



Qu'est-ce qu'un médecin-relais ?

Le Cisme a constitué, en mai 2012, un réseau de médecins-relais, qui, depuis, a été développé pour compter aujourd'hui plus de 130 médecins du travail issus d'autant de Services.

Le médecin-relais d'un SSTI est un médecin du travail qui a un rôle de correspondant du Service et est le destinataire privilégié des informations en Santé au travail diffusées par le Pôle Médico-Technique du Cisme. Il est, en outre, appelé à faire circuler ces informations auprès de ses confrères et des autres préventeurs, et de relayer les informations, avis et travaux des personnels de son SSTI auprès du Cisme, s'il le souhaite et le juge opportun.

Comment être représenté au sein de ce réseau ?

Le bon fonctionnement de ce réseau et sa pérennité nécessitent que le plus grand nombre de Services puissent nommer un médecin-relais. Ainsi, les Services n'ayant pas encore nommé de médecin-relais, sont invités à communiquer sur l'existence de ce dispositif et à proposer à l'un de leurs médecins d'y participer.

Pour ce faire, les Services peuvent informer le Docteur Corinne Letheux, du nom du médecin-relais mandaté à l'adresse suivante : c.letheux@cisme.org et retourner le bulletin d'inscription, en cas de participation à la réunion du 2 juin 2016, selon les modalités exposées ci-dessus.